

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 7 – Finances
locales

Sous-domaine : 7.10 - divers

Objet : Travaux en
coordination avec le
SYADEN – renforcement
BT route de la Fount
d'Alzouno sur poste « En
Bosc » - dossier SYADEN n°
23-LGPM-041

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :
24/10/2024

Date de publication de la
présente délibération :
30 OCT. 2024

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 28 octobre 2023

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-huit du mois d'octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, RIVIERE Philippe.

Excusés : Mrs PUGINIER Régis, QUINTA Régis, ROGER Robert.

Secrétaire de séance : Mr Alain MARSAC.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant le renforcement basse tension route de la Fount d'Alzouno sur poste En Bosc.

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER) mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP).

Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé :

. Réseau d'électricité (ER)	231.600 € TTC
. Travaux d'éclairage public (EP)	5.520 € TTC

La commune doit donc signer la convention adoptée par le SYADEN lors du comité syndical du 29 juin 2012 (délibération n° 2012-24) qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

Après achèvement des travaux, la commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

. Réseau d'électricité	0 €
. Travaux d'éclairage public	5.520 €

Imputation comptable au 215

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 2.760 € versée ultérieurement par le SYADEN à la commune.

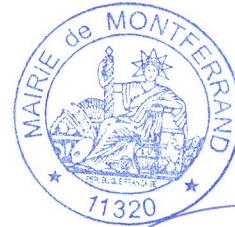
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré :

- Approuve l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement ;
- Autorise l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondants au dit projet ;
- Confie au SYADEN la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux concernant les réseaux d'éclairage public et/ou de communications électroniques imposées par ce projet ;
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-joint et tout autre document ayant trait à ce dossier.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Ch. PRADEL



Signé par Mr Christophe PRADEL, maire, le 29 octobre 2024